

Edition 2023

Paysage & Cadre de vie

**ACCOMPAGNER
LES COMMUNES**

**VALORISER
LES INITIATIVES EXEMPLAIRES**

**DÉVELOPPER
LA QUALITÉ DE VIE
ET L'ATTRACTIVITÉ
DES LANDES**

Légende : Montaut - 2 fleurs / Crédit photo : Landes Attractivité

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le paysage et le cadre de vie permettent de développer l'attractivité des communes et participent à la mise en valeur touristique des Landes.

Depuis plus de 60 ans, le département des Landes encourage les communes à améliorer leur cadre de vie à travers le label Villes et villages fleuris (VVF).

LES OBJECTIFS ?

FAVORISER les échanges et retours d'expériences,

INCITER à aménager durablement les espaces publics,

FAIRE ÉVOLUER les pratiques de gestion, agir en faveur de l'environnement,

AMÉLIORER l'image et l'accueil du département

LA DÉMARCHÉ

Depuis 2018, le concours départemental des villes et villages fleuris a évolué.

Landes Attractivité propose désormais **un accompagnement sur mesure** aux communes souhaitant valoriser leur cadre de vie et bénéficier de conseils pour progresser dans leurs démarches et s'engager sous le label VVF.

Trois niveaux d'accompagnement sont proposés, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Cet accompagnement est gratuit* et s'adresse à toutes les communes landaises, labellisées ou non.

Un jardiniste-conseil est spécifiquement missionné pour apporter un appui technique aux communes engagées dans la démarche.

** Dans la limite des ressources affectées à cet accompagnement*



Votre commune souhaite **valoriser son cadre de vie** à travers le paysage et le végétal, voire s'engager dans une démarche de **labellisation Villes et villages fleuris** ? Landes Attractivité vous apporte **un appui technique personnalisé et gratuit** et vous aide à progresser dans votre démarche.

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3 ⁽¹⁾
Conseils sans objectif de labellisation	Conseils en vue de l'obtention du label 1 fleur	Conseils pour maintenir son niveau de label ou progresser au niveau supérieur

NOS SERVICES COMMUNS

Visite-conseil dans votre commune, réalisée par notre commission technique ou notre jardiniste-conseil : diagnostic global et préconisations

Rendez-vous collectifs tout au long de l'année : rencontres annuelles, journées techniques, réunions d'échanges, visites sur le terrain...

NOS SERVICES SUR MESURE

Appui technique complémentaire sur demande
(cf. prestations ci-dessous)

Accompagnement personnalisé à la labellisation 1 fleur : appui technique, aide à l'élaboration du dossier de candidature et à la préparation de la visite du jury régional.

Appui technique et administratif pour préparer la prochaine visite du jury

NOS PRESTATIONS TECHNIQUES ⁽²⁾

• **Aide à l'élaboration d'aménagements paysagers :**

Visite sur site réalisée par notre jardiniste-conseil : définition du projet avec votre équipe municipale et technique.

Préconisations d'aménagement : réalisation d'une note d'intention détaillée et illustrée avec des perspectives et des croquis d'ambiance, accompagnée si besoin d'un plan de plantation et d'une palette végétale.

• **Conseils pour la réalisation de plans de gestion différenciée :**

Appui méthodologique, sur site et à distance, permettant à votre équipe de rédiger un plan de gestion différenciée adapté à votre commune.

(1) Ce niveau concerne uniquement les communes labellisées de 1 à 4 fleurs

(2) Les communes n'ayant pas bénéficié de visites-conseils ou de prestations techniques en 2022 seront prioritaires

VILLES ET VILLAGES FLEURIS UN LABEL DE QUALITÉ DE VIE

“Villes et villages fleuris“ est un label national qui permet aux communes de valoriser leur engagement en faveur d’un cadre de vie de qualité et géré de manière durable.

Le paysage, le végétal et le fleurissement sont les meilleurs leviers pour **développer la qualité de vie et l’attractivité des communes**. Le label est la concrétisation, la preuve de cet engagement.

Au-delà de son caractère de récompense officielle, **le label garantit une qualité de vie et témoigne d’une stratégie municipale globale et cohérente**. Il permet un accompagnement aux communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie dans le respect de l’identité du territoire.

En s’inscrivant dans la démarche, les communes se donnent ainsi les moyens **d’offrir une image et un environnement favorables à l’attractivité touristique, résidentielle et économique**.



LES CRITÈRES

Les critères d’attribution, à l’origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, laissent désormais une place prépondérante à l’aménagement et à la gestion durable des espaces paysagers et fleuris.

L’évaluation des communes se fait à partir des critères définis par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, soit **62 critères** répartis en **7 catégories** :

- Visite du jury
- Mise en œuvre du projet municipal
- Animation et promotion de la démarche
- Patrimoine végétal et fleurissement
- Gestion environnementale
- Qualité de l’espace public
- Pertinence des aménagements en fonction des lieux

Grille d'évaluation		Villes et Villages Fleuris		NOM DE LA COMMUNE _____	
				BASE DE LA VILLE _____	
NIVEAU D'ÉVALUATION		CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY			
0 fleur	NON SUIVIE				
1 fleur	SUIVI				
2 fleurs	SUIVI				
3 fleurs	AVERTISSEMENT				
4 fleurs	SUIVI				

Grille d’évaluation disponible sur :
www.villes-et-villages-fleuris.com

QUI FAIT QUOI ?

LE LABEL EST COMPOSÉ
DE 4 NIVEAUX : 1, 2, 3 ET 4 FLEURS

Landes Attractivité

- sélectionne et accompagne les communes **jusqu'au label 1 fleur.**
- aide les communes labellisées à **maintenir** leur niveau de label ou **progresser** au niveau supérieur

La région Nouvelle-Aquitaine

- Attribue **la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} fleur.**

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

- Attribue **la 4^{ème} fleur.**
- Est le **garant du label**



PROMENADE FLEURIE DE MIMIZAN (4 FLEURS)

Quelques chiffres-clés

DANS LES LANDES

1/3

des communes engagées
dans le label ou le dispositif
départemental Paysage
& Cadre de vie

48

communes
labellisées
de 1 à 4 fleurs



Label

"Département Fleuri"
depuis 1998



Département Fleuri

EN FRANCE

4 600

communes
labellisées
de 1 à 4 fleurs

PAYSAGE & CADRE DE VIE

5 BONNES RAISONS DE PARTICIPER À LA DÉMARCHE

- **BÉNÉFICIER** de conseils pour embellir votre commune dans le cadre d'une démarche de progrès durable
- **ECHANGER** avec les élus, agents et bénévoles des communes engagées dans la démarche
- **PARTICIPER** aux RDV Paysage & Cadre de vie organisés tout au long de l'année
- **VALORISER** l'engagement de votre commune en faveur d'un cadre de vie de qualité
- **AMÉLIORER** l'image et l'attractivité de votre commune

TÉMOIGNAGES DE COMMUNES AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LANDES ATTRACTIVITÉ

" Conseils pertinents et **simples à mettre en place** "

" Les recommandations données sur place ont été **accompagnées d'une documentation fournie** avec textes, schémas, photos... tant sur la végétalisation et l'entretien que sur la communication "

" Idées échangées correspondant au contexte local et **réalisables en régie communale** "

" Le technicien nous a sensibilisés à **une vision globale de l'aménagement paysager** de notre centre-bourg "

Calendrier

15 avril > Délai de retour des bulletins de participation

15 mai > Délai de retour des fiches et dossiers de présentation à compléter par les communes inscrites

Fin juin à début août > Visites des communes inscrites au niveau 2

Fin 2023 > Sélection des communes proposées au label 1 fleur en 2024

Début 2024 > Rencontres annuelles "Paysage & Cadre de vie"

Toute l'année : sur demande écrite et argumentée > Visites-conseils et prestations techniques (pour les 3 niveaux)

PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER RÉALISÉ PAR NOTRE JARDINISTE-CONSEIL



Commune

Nombre d'habitants :

E-mail :

Elu(e) en charge du cadre de vie /des espaces verts

Nom :

Tél :

E-mail :

Technicien responsable du cadre de vie/espaces verts

Nom :

Tél :

E-mail :

**À RENVoyer
AVANT
LE 15 AVRIL 2023**

Niveau d'accompagnement souhaité :

NIVEAU 1 : CONSEILS SANS OBJECTIF DE LABELLISATION

Visite-conseil souhaitée* : Oui Non

Si oui, une fiche de présentation des objectifs, motivations et contexte de votre commune vous sera adressée et devra être complétée **avant le 15 mai 2023.**

Période :

Besoins :

NIVEAU 2 : CONSEILS EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL 1 FLEUR

Visite-conseil souhaitée* : Oui Non

Si oui, à réception du bulletin de participation, un dossier de présentation de la démarche globale de valorisation du cadre de vie de votre commune (contexte local, motivations, plan d'actions, projets...) devra être complété et renvoyé **avant le 15 mai 2023.**

Période :

Besoins :

Préciser à **quelle échéance** la candidature au label est envisagée

(2024, 2025...) :

NB : La proposition de la commune au jury régional sera effectuée par Landes Attractivité dès lors que les critères du label 1 fleur seront satisfaits.



BULLETIN DE PARTICIPATION 2023

NIVEAU 3 : CONSEILS POUR MAINTENIR SON NIVEAU DE LABEL OU PROGRESSER AU NIVEAU SUPÉRIEUR

Préciser l'**année** de la prochaine visite du jury régional ou national :

.....

Objectif :

- Maintenir son niveau de label
- Progresser au niveau supérieur

Visite-conseil souhaitée* :

- Oui
- Non

Si oui, une fiche de présentation des objectifs, motivations et contexte de votre commune vous sera adressée et devra être complétée **avant le 15 mai 2023**.

Période :

Besoins :

.....

.....

* Les communes n'ayant pas bénéficié de visites-conseils en 2022 seront prioritaires.

Date :

Signature du Maire et cachet de la Mairie

RENSEIGNEMENTS :

Landes Attractivité
Contact : Sonia GODARD
Chargée de mission Développement durable
4 avenue Aristide Briand
40 000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 44 25 26
E-mail : sonia.godard@landesattractivite.com

